



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

**QUE :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 06-2024 modifiant le règlement numéro 10-2018, concernant la circulation, afin de modifier le côté de rue où est prohibé le stationnement sur la rue Clément à la hauteur du parc Paul-Yvon-Lauzon.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

**DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce huitième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre.**

**Stéphane Giguère**  
Directeur général